

Re. *Tarif des Compagnies d'Assurances.*—Considérant que la Travelars, la Sauvegarde, la Mutual of New-York, l'Equitable et la Royal Victoria accordent \$5.00 indifféremment pour tous les examens médicaux faits dans notre district ;

Proposé par M. le Dr Laporte, secondé par M. le Dr Shepherd :

Que les résolutions adoptées par notre Association les 11 septembre et 11 décembre 1905, les 12 mars et 12 septembre 1906, et le 11 mars 1907, soient confirmées ;

Et qu'aucun membre de l'Association ne fasse aucun examen médical pour compagnies d'assurances à moins de \$5.00 chacun.

Et que copie de cette résolution soit envoyée à chacun des médecins du district et aux compagnies d'assurances faisant affaire dans le district. Adopté unanimement.

Re. *Charlatans.*—Le comité rapporte que depuis la dernière séance le rebouteur Mireault a payé l'amende une fois, et que actuellement il est sous le coup d'une autre action judiciaire.

Re. *Officiers du Congrès.*—M. le Dr Charles Bernard est choisi comme vice-président de la section des intérêts professionnels du Congrès des médecins de langue française, et M. le Dr Silvio Roch, comme secrétaire.

L'Association adopte des résolutions de condoléances au sujet de la mort de l'épouse de M. le Dr Martineau, de Lavatrie.

Puis la question suivante est soumise à l'Association :

« Un médecin est-il justifiable, et si oui dans quel cas, de faire une opération, un accouchement, une extraction de dent, et sous chloroforme ou autre anesthésique, sans l'assistance d'un confrère ».